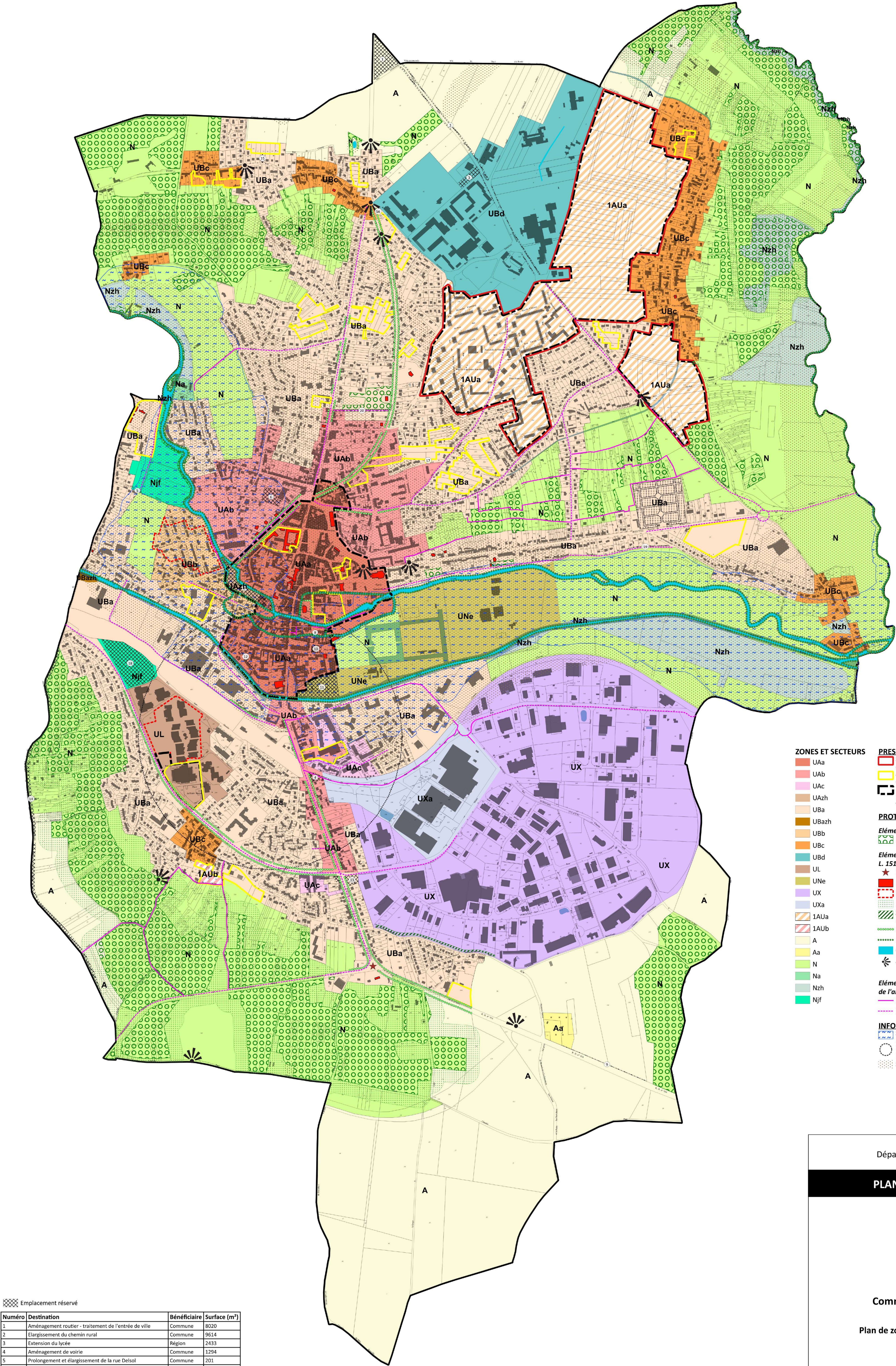




Emplacement réservé			
Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Aménagement routier - traitement de l'entrée de ville	Commune	8020
2	Elargissement du chemin rural	Commune	9614
3	Extension du lycée	Région	2433
4	Aménagement de voirie	Commune	1294
5	Prolongement et élargissement de la rue Delsol	Commune	201
6	Parking	Commune	3139
7	Espace vert et cheminement piétonnier	Commune	7454
8	Elargissement de carrefour	Commune	169
9	Plantations d'alignement	Département	599
10	Place publique	Commune	1007
11	Prolongement du parc des Capucins et aire de stationnement	Commune	9946
12	Voie	Commune	1062
13	Carrefour	Commune	2205
14	Elargissement de la V.C.7	Commune	10015
15	Parking	Commune	642
16	Aménagement d'un carrefour	Commune	237
17	Elargissement de la voirie	Commune	269
18	Jardins familiaux / Stationnement	Commune	19238
19	Elargissement de la promenade du bord de l'eau	Commune	320
20	Sente reliant l'avenue Gastellier à l'avenue Jehan de Brie	Commune	1652

UAa

UAAb

UAc

UAzh

UBa

UBazh

UBb

UBc

UBd

UL

UNe

UX

UXa

1AUa

1AUb

Aa

N

Na

Nzh

Njf

Secteur des Templiers soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Autres secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Périmètre à l'intérieur duquel doit être préservée et développée la diversité commerciale en vertu de l'article L.151-16° du CU

Eléments protégés au titre de l'article L. 113-1 du CU

Espaces Boisés Classés (EBC)

Eléments protégés au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du CU

Patrimoine vernaculaire

Élément bâti remarquable

Ensemble bâti remarquable

Lisière protégée

Zone paysagère non constructible (voir article UX-13 du règlement)

Plantation d'alignement existante ou à conforter

Berges

Cours d'eau, mares et plans d'eau

Vue remarquable

Eléments à conserver ou à conforter au titre de l'article L. 151-38 du CU

Liaison douce ou cheminement piéton (sente) à préserver

Liaison douce ou cheminement piéton (sente) à créer

Secteur soumis au respect du Plan de Prévention des Risques Inondation

Périmètre de 500 m autour de la gare au titre de l'article L.151-36 du Code de l'Urbanisme

Secteur à enjeux pour la préservation des zones humides

Département de SEINE-ET-MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Commune de COULOMMIERS

Pièce n°5a

Plan de zonage de l'ensemble du territoire

Echelle : 1:5 000

Révision du PLU approuvée le 27 février 2020

Modification n°1 approuvée le :

IngESPACES

Cité Descartes

23, rue Alfred Nobel

77420 Champs-sur-Marne

TEL : 01 64 61 86 24 - contact@ingespaces.fr

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

IngESPACES

Urbanisme, Environnement, Déplacements